**Égalité**

L’égalité suppose le respect mutuel entre les membres du partenariat indépendamment de leur taille ou de leur pouvoir. Les participants doivent respecter les mandats, les obligations et l’indépendance des autres et reconnaître les contraintes et les engagements de chacun. Le respect mutuel ne doit pas empêcher les organisations d’avoir des divergences d’opinion constructives.

**Transparence**

On atteint la transparence par le dialogue (sur un pied d’égalité), l’accent étant mis sur les consultations précoces et le partage rapide des informations. Les communications et la transparence, notamment la transparence financière, améliorent le degré de confiance entre les organisations.

**Démarche axée sur les résultats**

Une action humanitaire efficace doit reposer sur la réalité et être orientée vers l’action. Cela exige une coordination axée sur les résultats et fondée sur des compétences efficaces et des capacités opérationnelles concrètes.

**Responsabilité**

Les organisations humanitaires ont les unes envers les autres une obligation éthique d’accomplir leurs tâches de façon responsable, avec intégrité et de façon pertinente et appropriée. Elles doivent s’assurer qu’elles ne s'engagement dans des activités que lorsqu’elles en ont les moyens, et disposent des compétences et de la capacité voulues pour honorer leurs engagements. Des efforts constants doivent être faits pour prévenir avec fermeté et détermination les abus que pourrait commettre le personnel humanitaire.

**Complémentarité**

La diversité de la communauté humanitaire constitue un atout si nous tirons parti de nos avantages comparatifs de la complémentarité des contributions de chacun. La capacité locale est l’un des principaux actifs à renforcer et sur lequel prendre appui. Les organisations humanitaires doivent s’efforcer de l’intégrer dans l’intervention d’urgence lorsque cela est possible. Les barrières linguistiques et culturelles doivent être surmontées.